

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2022

Le deux avril deux mil vingt-deux, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame L. CAIVANO-TELLIER, le Maire.

Présents : L. CAIVANO-TELLIER, M. BIBAUT, P. CHMIELEWSKI, S. GOUBELLE, A. JUSTICE, G. MINET, B. GREUGNY, I. DEGRASSE, S. JEANNOT-DON.

Absents :

Secrétaire de Séance : P. CHMIELEWSKI

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

P. CHMIELEWSKI se chargera du secrétariat ce jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2022

Les élus n'apportent aucune remarque et approuvent le conseil municipal du 12 mars 2022 à la majorité. Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DE LA COMMUNE

Le compte administratif et de gestion : la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le maire et le trésorier. Il y a donc deux types de comptes : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (le compte de gestion). Il doit y avoir une stricte concordance entre les deux documents. En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

DELIBERATION N°1-02-04-2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame BIBAUT fait une présentation du compte administratif 2021, par chapitre, qui présente un excédent de 111.505,76€ en fonctionnement et un déficit de 7.045,94€ en investissement pour l'année 2021.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif dressé par Madame CAIVANO-TELLIER et présenté par Madame BIBAUT, arrête les résultats tels que résumés ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 324 867,34

Dépenses : 213 361,58 d'où un excédent de 111 505,76

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2 286,78

Dépenses : 9 332,72 d'où un déficit de 7 045,94

Le résultat de l'année 2021 est excédentaire de 104 459,82

Après report des résultats de l'année 2020 :

La section d'exploitation est excédentaire de : 339 733,33

La section d'investissement est excédentaire de : 8 420,46

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Approuvé à la majorité.»

DÉLIBÉRATION N°2-02-04-2022 DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire présente la synthèse du compte de gestion 2021 du percepteur, les valeurs étant identiques au compte administratif : en intégrant le résultat de clôture de l'exercice 2020, l'excédent global de fonctionnement est de 339 733,33€ et celui d'investissement de 8 420,46€ au 31 décembre 2021, soit un total de 348 153,79€.

Approuvé à la majorité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

Approuvé à la majorité. »

DÉLIBÉRATION N°3-02-04-2022 DE L’AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le résultat de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à +111 505,76€ ;
qui s'ajoute à l'excédent de fonctionnement de +228 227,57€ cumulé au 31/12/2020 ;
soit un solde cumulé d'exécution de fonctionnement au 31/12/2021 de +339 733,33€.

Le résultat d'investissement de l'année 2021 s'élève à -7 045,94€ ;
qui est compensé par l'excédent d'investissement de +15 466,40€ cumulé au 31/12/2020 ;
soit un solde cumulé d'exécution d'investissement au 31/12/2021 de 8 420,46€.

En l'absence d'un besoin de financement, les restes à réaliser (RAR) en dépense d'investissement d'un montant de 8 000€ étant couvert par le solde d'investissement au 31/12/2021 de 8 420,46€.

Décide d'affecter :

- la somme de 8 420,46€ au R/001 (recettes d'investissement) ;
- la somme de 339 733,33€ au R/002 (recettes de fonctionnement) ;
- la somme de 0 € en réserves au compte 1068.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

Approuvé à la majorité.

L'extrait de la délibération sera rédigé dans les mêmes termes.

LE VOTE DES TAXES

Comme en 2021, le conseil municipal ne doit plus se prononcer sur la taxe d'habitation qui est désormais compensée par l'État. Les taux sont maintenus.

DÉLIBÉRATION N°4-02-04-2022 DU VOTE DES TAUX DES TAXES 2022

Les taux votés en 2021 et reportés en 2022 sont de 42.10% (20.56% + taux départemental de 21.54%) pour le foncier bâti, 76.96 % pour le foncier non bâti et 15,22 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, ex Taxe Professionnelle).

Approuvé à l'unanimité.

L'extrait de la délibération sera rédigé dans les mêmes termes.

BUDGET PRIMITIF

DÉLIBÉRATION N°5-02-04-2022 APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation et vote du budget primitif 2022 :

L'impossibilité de dépassement budgétaire se situe au niveau du chapitre, pas au niveau de l'article.

Dépense de fonctionnement :

Charges à caractère général, chapitre 011 (184 170,23€) dont 12.000€ de taxe de raccordement pour les bâtiments communaux. Le budget énergie, électricité et combustible est en forte hausse.
Charges de personnel, chapitre 012 (68 550,00€),
Atténuation de produits, chapitre 014 (27 711,00€),
Dépenses imprévues, chapitre 022 (15 000,00€),
Virement à la section d'investissement, chapitre 023 (97 588,00€),
Autres charges de gestion, courante chapitre 65 (75 402,00€),
Charges exceptionnelles, chapitre 67 (200 000,00€).

Recettes de fonctionnement :

Excédents antérieurs reportés, chapitre 002 (339 733,23€),
Atténuations de charges, chapitre 013 (0,00€),
Produits des services du domaine et ventes divers, chapitre 70 (6 520,00€),
Impôts et taxes, chapitre 73 (170 325,00€),
Dotations, subventions et participations, chapitre 74 (147 540,00€).
Autres produits de gestion courante, chapitre 75 (3 800,00€).
Produits financiers, chapitre 76 (3,00€),
Produits exceptionnels, chapitre 77 (0,00€)

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 667 921,23€.

Dépense d'investissement :

Reste à Réaliser (RAR) : 8 000€

Opération 119 : Ruissellement et coulées de boue : 31 950,00€
Opération 212 : Révision PLU : 8.000,00€ (RAR)
Opération 214 : Remplacement fenêtres façade mairie-école : 8 195,00€
Opération 215 : Plantations et verger : 5 700,00€
Opération 218 : Raccordement au réseau d'assainissement : 6 438,00€
Opération 219 : Remplacement du matériel informatique de la mairie : 3 084,00€
Opération 220 : Réhabilitation du mur de l'église : 18 354,00€
Opération 221 : Réfection trottoirs et mise aux normes PMR : 12 480,00€
Opération 222 : Enfouissement réseaux : 165 000,00€
Opération 223 : Evolution logiciels JVS passage à la M57 : 3 800,00€
Opération 224 : Régularisation ancienne OP 131 Titre 49/2020 : 10 400,00€
Opération 225 : Parking mairie : 6 000,00€

Dépenses imprévues, chapitre 020 (15 000,00€)

Recettes d'investissement :

Opération 119 : Ruissellement et coulées de boue : 20 410,00€
Opération 120 : Plan d'alignement partiel : 520,00€
Opération 213 : Porte coupe-feu : 632,00€
Opération 214 : Remplacement fenêtres façade mairie-école : 6 556,00€
Opération 215 : Plantations et verger : 1 802,75€
Opération 218 : Raccordement au réseau d'assainissement : 6 438,00€
Opération 219 : Remplacement du matériel informatique de la mairie : 870,00€
Opération 220 : Réhabilitation du mur de l'église : 12 236,00€
Opération 221 : Réfection trottoirs et mise aux normes PMR : 8 326,75€
Opération 222 : Enfouissement réseaux : 93 124,46€

Opération 224 : Régularisation ancienne OP 131 Titre 49/2020 : 10 400,00€

Les recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à 294 401,00€.

Approuvé à la majorité.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2022 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 667 921,23€

Recettes de fonctionnement : 667 921,23€

Dépenses d'investissement : 294 401,00€

Recettes d'investissement : 294 401,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 1

APPROUVE, à la majorité, le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	667 921,23€	667 921,23€
Section d'investissement	294 401,00€	294 401,00€ »

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

DÉLIBÉRATION N°6-02-04-2022 POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

Après arbitrage en réunion le 26/02/2022, il est ainsi proposé aux votes les projets suivants et de mandater le maire à solliciter tout financeur pour tout ou partie des valorisations.

Opération 119 Ruissellement et coulées de boue pour un montant de 26 625,00 HT soit 31 950,00 € TTC.

Opération 212 Révision PLU pour un montant de 6.666,66 HT soit 8.000,00 € TTC.

Opération 214 Remplacement fenêtres façade mairie-école pour un montant de 8.195,00 € (artisan dont TVA non applicable article 293B du code général des impôts).

Opération 215 Plantations et verger pour un montant de 3.343,15 € HT soit 4.011,78 € TTC et le bornage pour un montant de 1.930,00€ HT soit 2.316,00€ TTC.

Opération 218 Raccordement au réseau d'assainissement collectif pour un montant de 1.275,00€ HT soit 1.530,00€ TTC pour le Jeu d'Arc, pour un montant 1.785,00€ HT soit 2.142€ TTC pour la salle des fêtes, pour un montant de 2.305,00€ HT soit 2.766,00€ TTC pour la mairie-école.

Opération 219 Remplacement du matériel informatique de la mairie pour un montant de 2 570,00 HT soit 3 084,00 € TTC.

Opération 220 Réhabilitation du mur de l'Eglise pour un montant de 15 295,00 HT soit 18 354,00 € TTC.

Opération 221 Réfection trottoirs et mise aux normes PMR pour un montant de 10 400,00 HT soit 12 480,00 € TTC.

Opération 222 Enfouissement réseaux pour un montant de 137 500,00 HT soit 165 000,00 € TTC.

Opération 223 Evolution logiciels JVS passage à la M57 pour un montant de 3 101,95 HT soit 3 722,34 € TTC.

(Opération 224 régularisation comptable de 10 400€).

Opération 225 Parking mairie pour un montant de 5 000,00 HT soit 6 000,00 € TTC.

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 1

Approuvé à la majorité.

L'extrait de délibération sera rédigé dans les mêmes termes.

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

DELIBERATION N°7-02-04-2022 POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

L'extrait de la délibération sera rédigé en ces termes :

Le Conseil Municipal de Vignemont, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que soient versées aux associations de la commune les subventions suivantes :

Au compte 6574 :

- Tennis de Table : 750€ (Madame le Maire demande à Madame BIBAUT de sortir de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt)
- Compagnie d'Arc : 400€
- Les Vignes d'Abel : 200€
- Anciens Combattants : 100€
- Coopérative scolaire : 200€

Pour rappel, les associations qui reçoivent une subvention et disposent de locaux ou biens communaux doivent signer une convention financière avec la commune.

Approuvé à l'unanimité.

TARIFS POUR REGIE PROVISOIRE

DÉLIBÉRATION N°8-02-04-2022 POUR VOTER LES TARIFS D'UNE REGIE PROVISOIRE

La délibération sera rédigée en ces termes :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22/07/2020 autorisant le Maire à créer des régies communales, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création de la régie provisoire **VENTE DE DENRÉES – ANIMATION VILLAGE VIGNEMONT 2022** et propose les tarifs suivants pour la vente de denrées :

- Gâteau simple individuel : 0,50€, 1,00€, 2,00€
- Gâteau entier : 6,00€
- Boisson : 0,50€, 1,00€, 1,50€

Approuvé à l'unanimité.»

POINT SUR LES COMMISSIONS

Réunion de bureau du Sivom de Margny-sur-Matz : 28/03

Le raccordement des particuliers pour le centre du village pourra commencer à partir du 4 avril. Concernant la rue de Compiègne et la Cité Bel Air, la convention de raccordement à la station d'épuration d'Antheuil-Portes a été signée. Les travaux devraient commencer après Pâques.

RENDU DE LA DÉLÉGATION

Sous la précédente mandature, un litige, dans le cadre du PLU, opposait la commune à deux habitants et une SCEA. Madame le Maire précise qu'elle se doit de poursuivre la procédure en cours. La Cour d'Appel de Douai, par une décision du 11 janvier 2022, a infirmé le jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 10 mars 2020 et, a condamné la commune à verser 2000€ aux requérants.

PRESENTATION DU PROJET DE METHANISEUR DE BRAISNES

Un méthaniseur va se construire sur la commune de Braisnes. Messieurs Lartigue et Sainte-Beuve, les propriétaires de cette structure, sont venus présenter ce projet. La commune de Vignemont n'est pas directement concernée par cette réalisation. Des questions ont été posées sur l'émission d'odeurs. Les réponses ont été négatives à ce sujet. Concernant la circulation des camions et tracteurs et sécuriser la zone des Bornes Blanches, une signalisation temporaire sera mise en place au moment des périodes d'ensilage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h10.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES DANS L'ORDRE (décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui a modifié l'article R 2121-9 du CGCT)

DELIBERATION N°1-02-04-2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DÉLIBÉRATION N°2-02-04-2022 DU COMPTE DE GESTION 2021

DÉLIBÉRATION N°3-02-04-2022 DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

DÉLIBÉRATION N°4-02-04-2022 DU VOTE DES TAUX DES TAXES 2022

DÉLIBÉRATION N°5-02-04-2022 APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2022

DÉLIBÉRATION N°6-02-04-2022 POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

DELIBERATION N°7-02-04-2022 POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION N°8-02-04-2022 POUR VOTER LES TARIFS D'UNE REGIE PROVISoire

Le Maire

L. CAIVANO-TELLIER

Le Secrétaire de séance

P. CHMIELEWSKI

Les Conseillers

M. BIBAUT

S. GOUBELLE

A. JUSTICE

G. MINET

B. GREUGNY

I. DEGRASSE

S. JEANNOT-DON